

Service instructeur
Direction du Patrimoine Départemental
Et du Droit des Sols

N° 3911407

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR B051 – Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : Dans le cadre de l'opération de voirie dite "Rocade Ouest de COLMAR", une erreur matérielle s'est glissée dans le rapport soumis à la Commission Permanente du 7 septembre 2007. Par conséquent, il convient de délibérer sur un total rectifié de 1 031 936,01 € au lieu de 1 025 936,01 €.

Par délibération en date du 7 septembre 2007, les modalités financières de l'accord amiable entre les époux GRAFF et le Département du Haut-Rhin ont été arrêtées comme suit :

Propriété des époux GRAFF

- Déplacement et repose du portail automatique et du portillon sur la base du devis des Etablissements BERGER daté du 17 mars 2006	:	8 536,01 €
- Reconstitution des aménagements paysagers sur la base du devis établi par la Société GIAMBERINI en date du 13 avril 2007	:	14 277,90 €
- Réaménagement des accès intérieurs de la propriété GRAFF, selon devis établi par EUROVIA et complété dans le cadre des négociations, soit	:	108 378,79 €
- Mission de maîtrise d'œuvre	:	7 176,00 €
- Gènes résultant des travaux et imprévus	:	11 259,63 €
- Augmentation du coût des travaux par rapport aux devis estimatifs établis en 2006 et 2007 - 10 %	:	<u>12 519,27 €</u>
Total	:	156 147,60 €
Arrondi à :		156 200,00 € TTC

Les montants pris individuellement sont exacts. En revanche, une erreur matérielle touchant le total m'oblige à solliciter une nouvelle délibération.

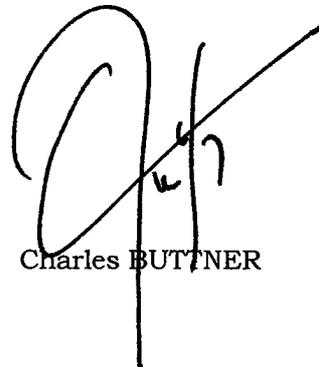
En effet, il convient de lire :

Total	:	162 147,60 €
Arrondi à :		162 200,00 € TTC

Il est précisé que les autres dispositions du rapport et de la délibération approuvés le 7 septembre 2007 restent inchangées.

En conclusion, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de m'autoriser à acquérir à l'amiable les terrains figurant dans le tableau ci-annexé, moyennant une dépense totale de 1 031 936,01 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

Dossier suivi par Stéphane MATHIEU
Tél : 03.89.30.63.47

Colmar, le

25 SEP. 2007

TABLEAU DES TERRAINS A ACQUERIR

**sur le territoire de la commune d'Ingersheim
dans le cadre de l'aménagement
de la Rocade Ouest de Colmar**

Dressé par le Directeur du Patrimoine Départemental et du Droit des Sols

à COLMAR, le

25 SEP. 2007



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES					MONTANT TOTAL					
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité en €	pour plantation en €	Perte de revenus viticole sur 5 ans et reffilage en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €	arrondi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
	Reports															
121	EA	136/33	9,35	sol maison	Weibelambach	GRAFF André et son épouse Odile née KOEGLER	1,20	8,15								
<p>Indemnité pour travaux de réaménagement du site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement et reposé du portail automatique et du porillon sur la base du devis des Etablissements BERGER daté du 17 mars 2006 : 8 536,01 € - Reconstitution des aménagements paysagers sur la base du devis établi par la Société GIMABERINI en date du 13 avril 2007 : 14 277,90 € - Construction d'un garage avec réaménagement des accès intérieurs de la propriété GRAFF, selon devis établi par EUROVIA et complété dans le cadre des négociations, soit : 108 378,79 € <ul style="list-style-type: none"> - Mission de maîtrise d'œuvre : 7 176,00 € - Résultat des travaux et imprévus : 11 259,63 € - Augmentation du coût des travaux par rapport aux devis estimatifs établi en 2006 et 2007 - 10 % : 12 519,27 € <p style="text-align: right;">Total : 162 147,60 € Arrondi à : 162 200,00 €</p>																